



SYNDICAT NATIONAL DU NUCLEAIRE DE LA METALLURGIE

Monts, le 2 octobre 2023

Lettre n°11 du Secrétaire Général du S2NM-CFDT



Chers adhérentes et adhérents,

Il est important de vous écrire après cette rentrée de septembre, pour vous informer de nos actions, et des enjeux à venir.

Avant toute chose, je souhaite féliciter tous les collectifs qui se sont mobilisés dans l'aventure des différentes élections professionnelles. C'est un moment de rencontre avec les salariés, à qui nous demandons de nous faire confiance, pour les représenter dans les institutions représentatives du personnel. La **CFDT** est arrivée en tête des suffrages au CEA mais également à l'ANDRA. Félicitations ! Nos résultats chez ORANO ne reflètent pas toujours le fort investissement des équipes militantes, ce qui implique parfois de compléter les stratégies, et de continuer à promouvoir nos idées ! Je suis personnellement fier devant tous les efforts que nos équipes mettent chaque jour pour faire vivre nos valeurs. Dans quelques semaines, les militants d'ORANO-DS rentreront en campagne. Soyez forts et croyez-en vous !

Je voulais également vous informer que de nombreux salariés nous rejoignent depuis le début de l'année. Ces nouveaux adhérents sont motivés et veulent faire vivre comme nous les valeurs de notre organisation. [Faites-leur bon accueil et accompagnez les](#) dans leur intégration au sein de nos sections syndicales. Vous êtes quelques-uns à faire valoir vos droits à la retraite. [Je vous invite à rejoindre nos sections syndicales de retraités sur les territoires](#). Vous pouvez encore tellement nous apporter.

Pour beaucoup d'entre vous, cette fin d'année concerne la nouvelle Convention Collective Nationale (CCN) de la branche métallurgie et sa classification. Cette CCN entrera en application au 1^{er} janvier 2024.

➤ La **nouvelle classification** constitue un enjeu central du nouveau dispositif. Ce système de classification vise à prendre en compte la diversité des activités des salariés dans les entreprises et cela dans une grille unique. **La méthode retenue est fondée sur la réalité des activités réalisées et sur l'analyse du contenu des emplois**. Certaines entreprises utilisaient la précédente classification comme un outil de gestion des carrières. Le passage de niveau était galvaudé pour l'associer à une progression dans l'entreprise sans que cela ait rapport avec l'activité réelle du salarié. Je comprends que certains d'entre vous soit échaudé par le passage à la nouvelle classification.

➤ Cette **nouvelle classification** prévoit une évaluation de votre emploi réel, et pas uniquement sur une appréciation de votre métier. L'analyse doit se faire selon 6 critères disposant chacun de 10 niveaux. Afin de renforcer l'objectivité de l'analyse, chacun de ces critères est évalué indépendamment des autres. **Ainsi, à la fin de cette cotation, votre niveau de classification est affecté dans 18 classes d'emploi (soit 9 groupes d'emplois allant de A à I : A à E pour les non cadres [ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise] et E à I pour les cadres).**



SYNDICAT NATIONAL DU NUCLEAIRE DE LA METALLURGIE

Je sais que ce dispositif soulève de nombreuses interrogations. Assurez-vous d'être sur la fiche emploi qui convient. Regardez si cette fiche impacterait votre salaire minimal conventionnel. Il est plus facile de changer de fiche que de changer le contenu d'une fiche. Je vous invite à vous rapprocher des représentants du personnel **CFDT** pour vous accompagner dans cette période. Je vous rappelle également que l'attribution du classement, résultant de la première application de cette CCN, ne peut pas réduire votre rémunération. Certaines entreprises ne jouent pas le jeu, qu'elles sachent que nous n'hésiterons pas à faire respecter vos droits.

La mise en œuvre de la nouvelle CCN est certes importante, mais la **CFDT** agit également dans d'autres thématiques.

- Je voudrais souligner **le combat de nos camarades de l'IRSN** face au Gouvernement décidé à les rattacher arbitrairement à l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Ce projet avait avorté une première fois via un amendement du groupe LIOT à l'Assemblée Nationale, mais ce principe fou de regroupement est de nouveau mis sur la table. Récemment **Marylise LEON** et Sophie BINET ont signé avec d'autres une tribune dans *le Monde* appelant les députés à avoir de la vigilance et de la responsabilité lorsque le nouveau projet du Gouvernement sera débattu à l'Assemblée. En attendant, je vous invite à apporter votre soutien aux salariés de l'IRSN en signant massivement la pétition <https://www.change.org/appel-sécurité-nucléaire>.
- Les organisations syndicales représentatives au niveau national ont entamé des discussions avec les représentants patronaux sur la caisse **AGIRC-ARCO**. Les difficultés comptables de cette caisse de retraite complémentaire ont conduit la **CFDT** à prendre ses responsabilités il y a quelques années. Aujourd'hui la bonne santé financière, obtenue par la bonne gestion paritaire, dégage une balance excédentaire. Les partenaires sociaux sont ainsi arrivés à un accord pour supprimer le malus de 10% existant jusqu'à présent. Mais le Gouvernement lorgne déjà sur les excédents dégagés pour financer son injuste réforme des retraites.
- La période actuelle de forte inflation conduit à des difficultés de pouvoir d'achat de bons nombres de salariés. L'ensemble des organisations syndicales appellent leurs adhérents à participer à une **journée de mobilisation le vendredi 13 octobre 2023**. Fort des mobilisations sur la réforme des retraites, de nombreux événements sont en préparation sur vos territoires. **J'invite chacun à y participer au moins par solidarité vis-à-vis des salariés en difficulté**. Se nourrir sainement, se loger décentement, pouvoir se déplacer pour aller au travail, sont des priorités qui devraient exister pour tous.

La solidarité et l'humain sont au cœur de notre engagement.
Je reste disponible pour chacun d'entre vous,

Sébastien, votre secrétaire.